

DELIBERATION N° 89/06-05 - PREFINANCEMENT D'UN LAVE-LINGE POUR LE COMPTE DE L'A.S. LUDRES

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, fait part à l'Assemblée d'une demande de Monsieur le Président de l'A.S. LUDRES, afin d'assurer le préfinancement d'un lave-linge pour le compte de l'Association.

L'entretien des équipements des joueurs s'élève à environ 8 000 F par an et justifie l'acquisition d'un appareil qui sera utilisé par les dirigeants des équipes.

Le montant de cet achat est estimé à 23 482 F T.T.C. Le remboursement interviendra en 4 fractions, retenues sur les versements annuels de la subvention municipale à partir de 1990.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'acquérir un lave-linge pour le compte de l'A.S. LUDRES,
- d'inscrire les crédits nécessaires, soit 23 482 F, au budget en cours.